



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

APL

Question écrite n° 37305

Texte de la question

M Andre Ledran souhaite attirer l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les difficultés rencontrées par les accédants a la propriété en raison d'une circulaire de la CNAF du 22 octobre 1987, no 63-1987. Ce texte semble en effet supprimer le bénéfice de l'APL en cas de renegotiation des PAP par les emprunteurs. Il est donc contradictoire avec les textes émanant d'autres services, qui autorisent un remboursement partiel d'un PAP sans perte de l'APL, et va a l'encontre des déclarations gouvernementales qui prétendent aider davantage les emprunteurs en difficulté. C'est pourquoi il lui demande quelle mesures il entend adopter afin de mieux coordonner l'action des pouvoirs publics, pour que les accédants a la propriété, qui vivent déjà souvent des situations dramatiques, n'aient pas a subir des difficultés supplémentaires et puissent continuer a bénéficier de l'APL.

Données clés

Auteur : [M. Ledran André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37305

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 860